

COMMUNE DE VAUREAL

DECISION N° 2026/30

NOMENCLATURE ACTES :

8.9 Culture

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération n° 2/03/2026 du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 relative aux compétences déléguées par le Conseil municipal à Monsieur le Maire,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un adjoint, dans un souci de bonne administration locale,

VU l'arrêté n° 91/2026/AG donnant délégation à pour signer les décisions et contrats ayant trait au secteur des Affaires culturelles et de la Vie associative

VU la décision municipale 3.11/04/2026 fixant les tarifs municipaux,

CONSIDERANT l'indisponibilité de la Maison Pour Tous et de la salle des expositions à la date du 7 mai 2026,

CONSIDERANT les dispositions prévues pour les familles habitant Vauréal en situation de deuil,

DECIDE,

ARTICLE 1 - De signer une convention avec RANDRIAJA Magali 12 rue des Coudriers 95490 Vauréal.

ARTICLE 2 – L'objet de la convention consiste en la mise à disposition d'une salle municipale pour l'organisation d'un hommage civil.

ARTICLE 3 – La mise à disposition est consentie à titre gracieux.

ARTICLE 4 : La présente décision pourra être contestée dans un délai de deux mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir :

- par un recours gracieux, à adresser à Monsieur le Maire de Vauréal ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine du Préfet du Val d'Oise, en application de l'article L.2131-8 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Vauréal, le 4 mai 2026

Pour Monsieur le Maire de Vauréal,
Par délégation,

L'Adjointe au Maire
chargée des Affaires culturelles et de la Vie
associative,

Gaëlle SOULIER-SOTGIU



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de publication en ligne :

.....

07 MAI 2026